

États généraux de l'Eau en Montagne

Dossier de rédaction de H2o
October 2014

Les montagnards se mobilisent pour anticiper les effets du changement climatique sur les ressources en eau

La 4^e édition des États généraux de l'Eau en Montagne organisée par Asters, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, le Fonds de dotation "Montagne vivante" et l'Office International de l'Eau (OIEau), fait suite aux précédentes éditions de 2002, 2006 et 2010. Elle réunit les alertes lancées sur la nécessité d'adopter rapidement des stratégies d'adaptation face aux effets du réchauffement du climat sur les ressources en eau de montagne, territoires sur lesquels les grands fleuves européens, à savoir, Danube, Rhin, Rhône, Vistule... et leurs principaux affluents, prennent leur source. Plus locaux, représentants des administrations, acteurs économiques, gestionnaires des territoires, responsables associatifs, scientifiques des pays de l'Arc alpin, de France, d'Autriche, de Suisse, d'Italie se sont réunis durant trois jours à Megève pour confirmer les diagnostics, échanger et promouvoir des solutions visant à transformer les contraintes sur les ressources en eau... en véritable atout pour la montagne de demain !

Le changement climatique ne fait aujourd'hui plus aucun doute. Les montagnes européennes sont parmi les premières victimes. La température moyenne des Alpes a augmenté en un siècle de plus du double du réchauffement terrestre global. Les modèles projettent une augmentation de température dans les Alpes d'ici à 2100 comprise entre +2,6 et +3,9 °C pouvant atteindre +4,2 °C au-dessus de 1 500 mètres. Les glaciers alpins ont déjà perdu entre 20 et 30 % de leur volume depuis 1980 et pourraient régresser de 30 à 70 % de leur volume d'ici à 2050. Avec la diminution de l'enneigement et la fonte des glaciers, les régimes hydrauliques de tous les grands fleuves européens, venant des montagnes, sont en train de se modifier. Les débits des grands fleuves européens de régime nivo-glaciaire seront sensiblement modifiés dès les toutes prochaines décennies: en moyenne on observerait d'ici 2100 une augmentation de +20 % des débits en hiver, mais une réduction de -17 % au printemps et jusqu'à -55 % des débits en été, surtout au centre et au sud des Alpes. Le niveau des aquifères pourrait aussi baisser de -25 % dans les Alpes du Sud. Or, la régularité du débit de ces fleuves est déterminante pour l'alimentation en eau potable des populations et pour le développement économique des plateaux et des plaines (hydroélectricité, navigation fluviale, irrigation, ou encore refroidissement des centrales thermiques ou nucléaires...). La satisfaction des besoins en eau, à l'avenir et pour tous les usages, est donc l'affaire de tous. La gestion de l'eau dans les hauts bassins versants est un enjeu stratégique pour les montagnards mais aussi et surtout pour populations et l'économie... des plaines ! Il est désormais indispensable d'agir vite, si l'on veut que nos montagnes demeurent "les châteaux d'eau de l'Europe". La fréquence et l'intensité des inondations en automne, hiver et printemps, ainsi que des sécheresses estivales vont singulièrement augmenter. Les changements climatiques provoqueront également en montagne une forte érosion, des glissements de terrains, une dégradation de la qualité des rivières et une augmentation de la température de l'eau. La production hydroélectrique, pourrait être réduite de -15 % ; le refroidissement des centrales thermiques et nucléaires sera plus difficile ; la navigation fluviale devra s'adapter, la compétition entre les usages de l'eau se fera plus

vive...

Le temps presse ; il faut dès maintenant identifier et modéliser ces changements afin de mettre en place les actions concrètes qui s'imposent d'urgence ! Le coût collectif de l'inaction serait considérable. Il faut réagir au plus vite pour s'adapter avant qu'il ne soit trop tard ! Lors des États généraux de l'Eau en Montagne des expériences de terrain ont été présentées. Elles fonctionnent, donnent des résultats et peuvent être reproduites. Beaucoup de solutions existent déjà : il faut les diffuser et en développer la mise en œuvre. La priorité est d'abord d'économiser l'eau et de faciliter les recyclages : la recherche des fuites sur les réseaux d'eau potable, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, la promotion des usages économes en eau doivent devenir des priorités. Il faut ensuite repenser la gestion des eaux, des lacs et zones humides et des sols de montagne, en tenant compte des contraintes stratégiques de l'approvisionnement en eau des populations et des économies agricoles, industrielles et touristiques des plateaux et des plaines en aval. Il faut développer "une nouvelle culture du risque". Parmi les cas concrets présentés lors des États généraux figurent : la gestion des eaux pluviales et le contrôle de l'imperméabilisation des sols, dans le cadre d'une politique globale d'aménagement à l'échelle des bassins versants, afin de mieux contrôler les risques ; la protection des zones humides sur les domaines skiables et les alpages, désormais conciliable avec le développement des pratiques touristiques et agricoles ; le développement de la micro-électricité sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées des stations qui apparaît comme une alternative, sans compromettre la continuité écologique des cours d'eau ; des pratiques concertées d'agro-sylvo-pastoralisme permettent une meilleure régulation naturelle de l'eau et la protection des captages d'eau potable... Il s'agit enfin de mieux reconnaître le rôle des montagnes pour la collectivité dans son ensemble de l'amont jusqu'à l'aval des fleuves, dans le cadre de politiques intégrées des bassins. Les acteurs de la gestion de l'eau en montagne doivent être en mesure de réaliser les aménagements et les équipements intégrés nécessaires en amont, pour continuer à protéger l'aval contre les risques et à fournir aux plaines de l'eau. Il faudra pour cela renforcer les mécanismes institutionnels et financiers et les réorienter vers ces nouvelles priorités, comme c'est le cas pour la GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. La planification doit se faire au niveau des bassins des grands fleuves et reposer sur une forte coopération intersectorielle et aussi internationale quand les bassins sont transfrontaliers.

Avec la directive-cadre sur l'eau de 2000, et les directives qui lui sont liées, l'Union Européenne, dispose de l'outil efficace pour mettre concrètement en application ces stratégies d'adaptation. Elle exige d'ailleurs des États membres qu'ils prennent des mesures appropriées dans les prochains Plans de gestion de bassin et programmes de mesures 2016-2021, puis 2021-2027.

Les participants à ces quatre États généraux de l'Eau en Montagne ont décidé la création d'un réseau des acteurs de l'eau en montagne, permettant de pérenniser leurs travaux entre deux conférences, d'échanger et de promouvoir ces bonnes pratiques.

Asters - OIEau